

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet HDF Zone de Test Usine de Blanquefort sur la commune principale de l'AIOT 35 RUE JEAN DUVERT 33290 BLANQUEFORT.

La référence de votre dossier est A-4-VE70GXTUQ et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 21/03/2024 à 14h25 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **78959595600010**

Raison sociale **HYDROGENE DE FRANCE**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

20 RUE JEAN JAURÈS

33310 LORMONT

Signataire

Qualité : **PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

Référent

Fonction : **Ingénieur Sécurité et Risques Industriels**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **HDF Zone de Test Usine de Blanquefort**

Description des activités :

Hydrogène de France (HDF) est un producteur indépendant d'électricité et un industriel de piles à combustible forte puissance. Cette expérience assure les capacités techniques de l'exploitant. Dans le cadre de son développement, HDF construit une usine de pile à combustible sur la commune de Blanquefort, sur la parcelle cadastrée CA88, située en secteur AU12-5 du PLU, au droit d'une friche industrielle ayant fait l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt par Bordeaux Métropole. Pour aménager son projet d'usine, HDF s'est positionné sur l'acquisition de 4 ha en partie Nord-Ouest de la parcelle, entre le bassin d'eaux pluviales, le parc relais du Tram et l'avenue Jean Duvert qui deviendra la voie d'accès au site. Un parking arboré sera implanté en partie nord du site. Une partie bureau sera installée sur les trois premières travées du bâtiment et le reste des travées concerneront les zones logistiques et les piles à combustible. Depuis la télédéclaration initiale du 16/12/2021, le projet a évolué et nécessite donc une modification de déclaration. L'usine comportera une zone de test des piles à combustible qui consommera de l'hydrogène lors des phases de production électrique pour une capacité maximale d'une pile par semaine. Les débits de consommation varient entre 25 et 110 kg/h sur des périodes courtes (maximum 4h d'affilés). Les Test consomment 420 kg d'hydrogène en tout. Le projet ayant évolué, ce dernier comprendra 957 kg d'hydrogène (régime de déclaration ICPE 4715) répartis entre les différents stockages, les capacités tampon, le module de compression et les réseaux de transport. Il est également prévu la mise en place et mise en service de deux électrolyseurs d'une puissance totale de 400 kW. La zone de test aura une superficie de 1 440 m², cette dernière sera située à 20 m du bâtiment principal. Ce bâtiment accueillera uniquement une activité de production de piles à combustible, qui ne sera liée à aucune activité relative à une rubrique ICPE, y compris la 4715. La modification la déclaration initiale concerne plusieurs points : -Intégration de deux électrolyseurs -Modification des modes d'exploitation -Augmentation de la consommation d'eau (passant de 2500 à 7348m³ par an) -Augmentation des capacités de stockage (passant de 870 à 957 kg) -Réduction de la puissance déclarée pour la rubrique 2925 (passant de 75kW à <50kW, non classé pour cette rubrique)

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

35 RUE JEAN DUVERT

33290 BLANQUEFORT

X : 414435

Y : 6431023

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

La superficie de la Zone de test a été modifiée par rapport à la télédéclaration initiale. L'emplacement de celle ci reste cependant inchangée. La Zone de test a une superficie de 1 440 m2 et est située à 20m du bâtiment principal. La superficie revêtue a été modifiée d'autant.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	Quantité susceptible d'être présente 0.957 t	Quantité susceptible d'être présente 0.087 t	D	Pour la rubrique 4715, les capacités de stockages ont été augmentées, passant de 870kg à 957kg sur 11 blocs de stockage. L'installation reste sous le régime de la déclaration.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Le volume d'eau prélevé au réseau public a augmenté, passant de 2500 m³ à 7008 m³ d'eau du réseau par an prélevée pour les 400 kW d'électrolyse. Cette augmentation s'explique par le fait que lors la déclaration initiale aucun électrolyseur n'était prévu, le projet ne prévoyait que du stockage d'hydrogène. En cas de maintenance sur les électrolyseurs ou lors d'un fonctionnement en mode dégradé de l'installation, il est alors prévu un stockage tampon par tube trailer sans que la quantité H₂ ne puisse excéder le seuil déclaratif. A noter que depuis la télédéclaration initiale, la demande de raccordement au réseau des eaux usées de la rue Jean Duvert a été faite. Les travaux ont débutés début novembre 2023. Environ 1/3 du volume d'eau prélevé sera rejeté au réseau d'eaux usées.